

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **71 (1935)**

Heft 2

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Institut Rousseau. — VAUD : *A propos de la prochaine assemblée.* — *Service de placement.* — *La radio-diffusion.* — *Dans les sections : Lausanne.* — GENÈVE : *Appel aux fonctionnaires genevois.* — U.I.P.G. DAMES : *Compte rendu de la séance du 19 décembre.* — NEUCHÂTEL : *Nos traitements.* — INFORMATIONS : *La grande pénitence.*

G. CHEVALLAZ : *Un peu d'histoire.* — MOYENS D'ENSEIGNEMENT : *Cahiers d'enseignement pratique.* — PRATIQUE : R. BERGER : *La girafe (fin).* — A. ATZENWILER : *La préposition (fin).* — E. URECH-MEYLAN : *Jupon-combinaison.*

PARTIE CORPORATIVE

INSTITUT ROUSSEAU

Le 15 décembre a eu lieu à Genève, l'assemblée annuelle de l'Institut des Sciences de l'Éducation. Le rapport de M. Piaget sur la marche de l'Institut constate avec plaisir le développement normal de l'établissement; 80 élèves, soit 16 stagiaires, 4 anciens stagiaires et 60 non-stagiaires, ont suivi les cours l'année dernière; des enquêtes ont été poursuivies dans différents domaines (celle sur les examens en particulier); quatre cahiers de pédagogie expérimentale et de psychologie de l'enfant ont été publiés. « Le sentiment d'infériorité chez l'enfant », par Ed. Claparède. « Recherches sur la facilité de langage », par Charles Junod. « Tests analytiques d'intelligence », par Richard Meili. « Types de maîtres », par J. R. Schmid.

Sources précieuses d'information que nous recommandons à tous ceux qui s'occupent d'enseignement. Du 16 au 20 juillet 1934 s'est tenue à Genève la III^e Conférence internationale de l'Instruction publique; 37 pays avaient répondu à l'invitation lancée par M. Motta au nom de la Suisse, par le Bureau international d'éducation, preuve irréfutable de l'importance qu'on attache, dans tous les milieux pédagogiques du monde, à l'œuvre de l'Institut Rousseau.

Au point de vue financier, la situation de l'Institut se présente dans des conditions assez favorables; il boucle ses comptes sans déficit ce qui, dans les temps actuels, est profondément réjouissant pour la cause de l'Ecole. Ce résultat a été atteint grâce à la plus stricte économie, grâce aussi au fait que le montant des inscriptions des élèves a dépassé la somme portée au budget, mais surtout à la générosité de la Fondation Rockefeller, qui a consenti à compenser la majeure partie de la dévalorisation du dollar par une augmentation de sa subvention. D'autre part, le versement de l'Etat de Genève a été réduit de 3500 francs. Nous nous réjouissons du secours qui nous vient de l'Amérique, alors que les pouvoirs publics du pays diminuent leur appui à cette œuvre si éminemment utile. Le budget de 1935 assure la vie de l'Institut pour la nouvelle année. Qu'en sera-t-il dans la suite ?

M. Pierre Bovet a agrémenté la séance par une aimable causerie où il a évoqué les souvenirs de son récent voyage en Afrique du Sud, d'où en observateur vigilant il a rapporté des documents du plus haut intérêt. Lors du Congrès des colonies du Sud africain, il s'est vu décerner le titre de docteur *honoris causa* par l'Université de Johannesburg.

Nous sommes heureux de voir l'Institut Rousseau, continuer à vouer toute son activité et son dévouement à l'étude des problèmes de l'enfance et saluons avec plaisir ses succès mérités.

W. BAILLOD.

VAUD

A PROPOS DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Une fois de plus, notre Société tiendra ses assises annuelles le 27 janvier, en la Salle des XXII Cantons.

Ce même jour, deux membres du Comité central verront échu leur mandat. C'est déjà un simple devoir, celui d'une reconnaissance amplement méritée que d'assister à cette séance d'adieux.

Mais il n'y a pas que cela. L'ordre du jour est important. Plus nous serons, plus les décisions prises auront de poids. De même, les nouveaux membres de votre directoire disposeront de plus d'autorité — et de plus de confiance en eux-mêmes — s'ils savent que leur élection est le résultat d'un choix massif, plutôt que celui d'une poignée. Il y aura lutte, lutte courtoise, sans honte pour les restés, donc sans rancœur.

Nous nourrissons l'espoir que soit digne cette assemblée générale. N'oublions pas que parmi nous seront nos invités et des représentants de la presse. Songeons enfin que, au-dessus de nos petites conceptions personnelles, il y a les intérêts de notre S. P. V., lesquels nécessitent toujours davantage de discipline et d'union.

Alex. CH.

SERVICE DE PLACEMENT

On cherche, pour jeune Zuricois de 21 ans (mécanicien), échange romand. Ce jeune homme aimerait pouvoir suivre des cours dans une école supérieure et serait prêt à rendre des services dans la famille qui voudrait bien le recevoir. S'adresser au Bureau de Placement S. P. V., Rolle, Grand'Rue 38.

LA RADIO-DIFFUSION SCOLAIRE

Notre enquête auprès des sections.

Sauf trois ou quatre sections qui s'en désintéressent, ou qui jugent l'expérience trop courte encore, la radio-diffusion scolaire rencontre partout de la sympathie. On encourage M. Qui de Droit à persévérer : « *Ce qui est fait est bien fait, c'est une heureuse variation dans le programme primaire, le programme de l'hiver 34-35 est très bien conçu.* »

Quelques critiques dans le détail : *Choisir des conférenciers qui sachent se mettre à la portée des enfants. Il y avait de grandes banalités dans le voyage en Chine (3 nov.). Que certains conférenciers règlent leur débit de manière à être mieux compris des élèves.* Telle section loue la présentation du *Bulletin radio-scolaire* et déclare que la préparation en est bonne et suffisante, mais telle autre critique certaines photos qu'on voudrait meilleures.

Des vœux enfin : concernant la durée, $\frac{1}{2}$ h. et toujours le samedi de 10 à

10 ½ h. afin que les maîtres puissent modifier leur horaire des leçons. Une section désire une heure entière en complétant par des disques *ad hoc*. D'une façon générale, on préfère les séances à caractère récréatif. Ici, l'on demande un peu de musique et de diction avec commentaires, tandis que là on aimerait réentendre plusieurs fois la leçon de l'hiver dernier sur la politesse. D'aucuns regrettent que les degrés intermédiaire et inférieur soient quelque peu sacrifiés. D'autres proposent que le journal indique à quelle année du programme s'adresse la causerie. Un district émet le vœu que des conférenciers soient pris aussi dans le corps enseignant primaire.

Un appel aux autorités serait le bienvenu. Il est nécessaire d'intéresser un plus grand nombre d'entre elles à la radio-scolaire, et, si possible, financièrement. Sans doute, on cite un président de commission qui prête son poste et une petite ville du nord possède le sien particulier. Sans doute encore, les maîtres qui en ont un l'apportent-ils volontiers en classe, mais cela va bien tant qu'il n'y a qu'un escalier à descendre ; ailleurs... Le produit des soirées peut contribuer à l'achat d'un récepteur.

Mais pour que cet effort profite au plus grand nombre, nous nous demandons si le concours des communes ne devrait pas être sollicité et si les autorités bien disposées ne pourraient passer par le Département qui, pour une commande importante, obtiendrait peut-être un escompte intéressant ? Je sais bien que le moment est assez peu favorable...

POUR LE COMITÉ : Alex. CH.

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — Notre section est en fête ! C'est, en effet, le 12 janvier au soir qu'elle convie ses membres actifs et passifs et tous les amis qu'elle compte dans le canton parmi le corps enseignant à venir se réjouir ensemble au Lausanne-Palace. Ils auront là, avec le plaisir d'applaudir de sympathiques collègues dans des productions variées et inédites, l'occasion de renouer de vieilles amitiés et de passer une belle soirée dans un esprit de détente et de bonne humeur. Le clou de la soirée sera une revue de M. Georges Molles qui fera les délices des plus désabusés.

LE COMITÉ.

GENÈVE

APPEL AUX FONCTIONNAIRES GENEVOIS

Femmes qui avez été frappées si durement par le vote récent du budget, femmes mariées menacées dans votre droit au travail et dans votre dignité de femmes libres, instituteurs et fonctionnaires qui luttez avec nous, adressez-nous dans le plus bref délai :

a) le nom des commerçants qui détiennent des initiatives contre les conjoints et, de ce fait, contre le droit au mariage, les noms de ceux et celles qui en sont les propagandistes, et, si possible, l'indication de leur emploi.

b) les articles de presse, les discours prononcés contre nous (en mentionnant le nom exact et la date du journal), etc.

Une campagne de solidarité entre fonctionnaires doit être entreprise pour défendre ceux que d'injustes initiatives voudraient frapper.

Envoyer tous renseignements concernant ce mouvement à Case postale N° 170, Rive-Vieux-Collège.

U. I. P. G. — DAMES

COMPTE RENDU

de la Séance du 19 décembre, 16 h. 45, Aula de l'Ecole d'Horlogerie.

Ordre du jour : Séance d'information.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre est lu et adopté. Mme Miffon met l'assemblée au courant de toutes les démarches faites par le Comité élargi de l'Union du 6 décembre jusqu'au jour où le Grand Conseil vota le budget : entrevue pénible des délégués de la Fédération des fonctionnaires avec le Conseil d'Etat, dans laquelle M. Naine refuse de faire connaître les projets de loi qui vont être soumis au Grand Conseil.

Entrevue avec les délégués de l'administration du *Genevois* qui admettent que le rôle de la presse n'est pas de passionner les débats.

Entrevue minutieusement préparée par des collègues dévouées, avec le président de la commission de budget.

Entrevues avec des chefs de groupes politiques.

MM. A. Lachenal, Perréard, Dicker s'excusent de ne pouvoir recevoir nos délégations. M. G. Oltramare n'accuse pas réception. MM. Querchet, Chapuisat, Berra écoutent nos arguments en faveur du maintien du principe : « à travail égal, salaire égal. » Une délégation restreinte de notre association n'a pas obtenu d'être reçue par le chef du Département de l'Instruction publique.

Mme Miffon donne lecture des lettres envoyées aux conseillers d'Etat, aux députés, à la presse pour défendre le principe : « à travail égal, salaire égal », et protester contre l'abandon de ce principe.

Une assemblée de protestation tenue sous les auspices du Suffrage féminin a eu lieu le 14 décembre à la maison Communale de Plainpalais alors que le budget était déjà voté en 2^e débat. Mmes Gourd, Wiblé-Gaillard, Perrenoud, M. Ch. Rosselet prirent la parole. Mlle Perrenoud, parlant au nom de l'U.I.P.G.-Dames, démontra très clairement toute l'injustice d'une loi hâtivement votée qui fait supporter à 600 femmes sur 2700 fonctionnaires le tiers des économies à réaliser.

Malgré l'activité extraordinaire des institutrices genevoises avant le vote du budget, malgré la valeur incontestable de tous leurs arguments, le principe « à travail égal, salaire égal », voté par le Grand Conseil en 1919 a été abandonné par nos députés à la quasi unanimité. Les traitements masculins subissent une retenue de 10 % ; les traitements féminins subissent un prélèvement de 1200 fr. par an.

Retenue pour les Messieurs ; nouvelle échelle de traitements pour les femmes, aucunement responsables des difficultés financières de l'Etat.

Ces mesures, piètre consolation ! sont provisoires et limitées à une période de trois ans. Mais rien ne dure comme le provisoire ! M. Albaret, député, proposa en faveur du principe « à travail égal, salaire égal » un amendement qui fut rejeté. Par contre un amendement proposé par M. G. Constantin est accepté par le Grand Conseil : les femmes chefs de famille sont assimilées aux fonctionnaires masculins et subissent la même retenue qu'eux.

M. Rosselet, au début de la discussion générale, après avoir combattu la politique de déflation et de baisse des salaires, s'est déclaré toujours partisan du principe « à travail égal, salaire égal ».

L'assemblée, à l'unanimité, approuve l'envoi de deux lettres ; l'une aux députés et à la presse, protestant contre le vote du Grand Conseil, l'autre à M. le président de l'Instruction publique lui exprimant les regrets des membres de l'association de n'avoir pas trouvé en lui leur défenseur naturel.

Après l'attaque contre le travail féminin se prépare l'attaque contre le travail de la femme mariée. L'initiative de la Ligue des citoyens genevois est lancée ; Mme Miffon nous en donne lecture.

Que toutes les femmes serrent les rangs et encouragent par leur présence aux séances le Comité élargi qui reste vigilant et actif.

Séance levée à 19 h.

H. N. L.

NEUCHÂTEL

NOS TRAITEMENTS

En date du 22 novembre 1934, notre Comité central a adressé à la Commission parlementaire chargée de rapporter sur la fameuse loi financière la requête suivante dont les membres de la S. P. N. prendront connaissance avec intérêt.

Comme on le verra, les décisions prises dans l'assemblée générale du 22 septembre ont été complétées par l'exposé des modifications que le Comité central juge nécessaire d'apporter au projet de revision de l'échelle des traitements. Ce projet a été admis en principe lors du premier débat.

J.-Ed. M.

Monsieur le Président et Messieurs,

Les points du projet de loi qui concernent les traitements du corps enseignant primaire avaient, à l'état d'avant-projets, été communiqués à nos mandataires ; ils ont fait l'objet d'échanges de vues dans nos assemblées et de résolutions que nous avons transmises à M. le chef du Département des Finances. Depuis, l'étude du projet de loi lui-même et du rapport à l'appui nous a encore suggéré quelques remarques nouvelles. Tout en reconnaissant la gravité de la situation financière de l'Etat, nous nous permettons de reprendre quelques paragraphes de la lettre précitée et quelques-unes des remarques formulées pour les soumettre à votre bienveillant examen.

Notre association n'a pu se déclarer d'accord avec une réduction temporaire plus élevée des traitements ; si, dans leur majorité, fonctionnaires et membres de l'enseignement ont subi en 1933 et 1934 une réduction de 5 %, le corps enseignant primaire a été atteint plus fortement par l'application des mesures d'économies décrétées en 1932. La suppression de la rétribution pour les travaux manuels, la disparition des maîtres spéciaux, la concentration ou la suppression de certains établissements d'instruction, l'interdiction d'occupations accessoires, entre autres, ont eu pour résultat de frapper nombre de nos collègues, au Locle et à La Chaux-de-Fonds, plus spécialement, de réductions bien supérieures au 5 %.

On comprendra mieux le mécontentement provoqué par ces diverses mesures et par la perspective de nouvelles réductions, si l'on se rappelle les deux points suivants : lorsqu'en 1921, les traitements furent stabilisés, on déclara à nos mandataires (pour ne pas accorder au corps enseignant des traitements qui eussent été normaux à cette époque) que l'indice du coût de la vie était exceptionnellement élevé et ne tarderait pas à diminuer. En conséquence, pour n'avoir pas à reviser l'échelle des traitements, ils ont été fixés à un chiffre tenant

compte de la diminution probable. D'autre part, en stabilisant les traitements, on tint compte aussi, pour le corps enseignant des grandes localités en particulier, des occupations scolaires accessoires rétribuées (travaux manuels, leçons dans d'autres établissements, etc.).

Par ailleurs, dans la période si instable que nous traversons, l'établissement d'une nouvelle échelle de traitements pour les titulaires à nommer dès 1935 est une mesure qui ne nous semble ni opportune, ni équitable ; seules les mesures provisoires nous semblent indiquées. La création de deux catégories de salariés pour la même fonction nous paraît dangereuse et comporter des conséquences que nous redoutons beaucoup ; et nous ne pouvons, vis-à-vis de nos futurs collègues, prendre la responsabilité d'en accepter le principe. Des raisons du même ordre ne nous permettent pas non plus d'envisager des réductions plus importantes pour les institutrices que pour les instituteurs.

Les traitements initiaux actuels en particulier, tant pour les uns que pour les autres, nous paraissent des minima, assurant sans plus un standard de vie normal, et auxquels on ne devrait pas toucher, d'autant plus que l'entrée en service se fait aujourd'hui sensiblement plus tard qu'autrefois. Les nouvelles normes du projet placeraient les instituteurs près de la VII^e classe des fonctionnaires et les institutrices près de la XI^e, celle des dactylographes. Nous estimons qu'ainsi le corps enseignant primaire n'occupe pas le rang que doivent lui conférer ses études et la responsabilité qui lui incombe ; il y a une équivalence à rétablir, et c'est vers la V^e classe au moins que devraient se trouver les instituteurs, vers la X^e les institutrices, ce qui équivaldrait à peu près au maintien des traitements actuels.

Nous sommes étonnés de ce que le corps enseignant primaire soit le seul dont les traitements aient fait l'objet de comparaisons remontant à 1908 ; elles fournissent des pourcentages de 166 et 200 % qui semblent impressionnants (page 26 du rapport). Il faut se souvenir que la situation du corps enseignant primaire fut longtemps inférieure à ce qu'elle aurait dû être ; que celle des fonctionnaires a été améliorée dès 1904, tandis qu'on ne réajustait celle des instituteurs et institutrices qu'en 1917. De tels pourcentages eussent pu être obtenus pour d'autres intéressés ; pour le corps enseignant primaire, ils ne font que démontrer sa situation déficitaire d'autrefois, celle des institutrices en particulier dont les traitements étaient dérisoires.

Il ne nous paraît pas normal non plus que les membres de l'enseignement primaire doivent attendre jusqu'à la 20^e année pour atteindre leur traitement maximum, alors que leurs collègues des autres enseignements ou les fonctionnaires y parviennent après 12 ou 15 ans d'activité. Il faudrait profiter de la revision législative pour appliquer le même régime partout. Le montant prévu de la haute-paie, réparti suivant les modalités appliquées aux fonctionnaires, soit en 13 annuités au lieu de 16, permettrait aux instituteurs et institutrices d'arriver aussi au maximum après 15 ans d'enseignement.

Enfin, la loi de 1921 a introduit une innovation malheureuse et que rien ne peut motiver : celle du traitement réduit des deux premières années d'enseignement. Cette proposition avait surgi au moment où il était question d'instituer un stage de deux ans, période où jeunes instituteurs et institutrices stagiaires auraient, durant deux ans, poursuivi leur préparation pratique sous la direction de maîtres expérimentés ; on a décrété le traitement de stagiaire sans instituer le stage, et ce traitement est devenu d'autant moins justifiable aujourd'hui que

l'entrée dans l'enseignement, qui se faisait autrefois à 19 ou 20 ans, intervient très généralement autour de la 25^e année, qu'à peu près tous les titulaires nommés définitivement sont porteurs du brevet d'aptitudes pédagogiques, et que de plus, pendant les années ou les périodes de remplacement, leur rétribution n'est que temporaire et inférieure.

Nous résumons comme suit les résolutions acceptées par notre assemblée générale et les vœux de nos membres :

1. Les traitements des membres du corps enseignant ont été déjà largement diminués par les mesures d'économies résultant des décrets de 1932 et par la réduction actuelle du 5 % ; une nouvelle réduction ne se justifie pas pour eux.

2. L'établissement d'une nouvelle échelle de traitements ne nous paraît actuellement ni opportune, ni équitable en principe.

Nous ne savons s'il pourra être fait droit à ces deux revendications principales ; si l'autorité décidait d'aggraver la réduction de 5 % et d'instituer une nouvelle échelle de traitements pour les futurs titulaires, nous demanderions à tout le moins :

Au sujet de la réduction provisoire :

a) une défalcation pour charges de famille plus importante qu'il n'est prévu (p. ex. Fr. 1000.— pour marié, Fr. 500.— pour célibataire et Fr. 500.— pour enfant mineur) ;

b) pour les instituteurs et institutrices ayant perdu récemment des salaires supplémentaires importants, la possibilité d'une atténuation ou d'une suppression de la réduction, suivant les cas ;

Au sujet d'une nouvelle échelle de traitements :

c) des taux de réduction des traitements des institutrices ne dépassant pas ceux prévus pour les instituteurs ;

d) la haute-paie débutant dès la 3^e année pour atteindre le maximum prévu dès la 15^e année, comme c'est le cas pour les fonctionnaires ;

e) la suppression du traitement réduit prévu pour des stagiaires et actuellement appliqué aux deux premières années d'enseignement.

Nous osons espérer que, malgré la pression des circonstances économiques de l'heure, nos revendications si légitimes auront votre appui, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Société pédagogique neuchâteloise :

Le secrétaire :
(Sig.) G. STROELE.

Le président :
H.-L. GÉDET.

INFORMATIONS

LA GRANDE PÉNITENCE

Partout on rogne dans les budgets de l'Instruction publique, à tel point que l'éducation populaire ne va pas tarder à être en danger. Qu'on en juge :

Hollande. — Le gouvernement réduit de 4 % les crédits accordés aux communes pour le paiement des fonctionnaires et des instituteurs. Il s'ensuit que la plupart des communes baissent le traitement du personnel enseignant ou ferment des classes. A *Amsterdam*, l'effectif des classes, qui était de 32 élèves, a été porté à 42, puis à 48. 41 écoles ont été fermées, 336 membres du corps enseignant relevés de leurs fonctions et plus de 8000 élèves regroupés et placés

dans d'autres écoles. A *Rotterdam*, l'effectif a été porté de 29 à 42 élèves ; 85 écoles publiques avec 627 postes furent supprimées, ceci dans le cours de ces deux dernières années.

Hongrie. — Le cri de détresse des instituteurs semble enfin avoir été entendu par le gouvernement, qui vient de promulguer un décret tendant à assurer le règlement de leurs salaires, notamment de ceux qui sont payables en espèces (les instituteurs ruraux touchent une partie de leur traitement en nature, surtout en blé). Ils pourront ainsi toucher une partie des arrérages. Les associations d'instituteurs critiquent cependant ce décret, ne le trouvant pas assez impératif à l'égard des communes.

Norvège. — Une circulaire du Ministère de l'Instruction publique envoyée en juillet dernier à toutes les directions d'écoles règle la façon de procéder dans le licenciement des instituteurs à la suite de fermetures de classe. On renverra d'abord ceux dont l'instruction n'est pas complète (la préparation pédagogique, pensons-nous, *Réd.*), puis ceux dont le temps de service est le moins long (? *Réd.*). Les instituteurs demandent avec insistance la limitation des entrées aux écoles normales, le chômage augmentant d'une façon inquiétante dans leurs rangs. Ils s'opposent en particulier à une demande de l'Union des Philologues (*Filologer og Realister*) tendant à l'ouverture de deux nouvelles écoles normales d'instituteurs, l'une pour le Nord, l'autre pour le Sud de la Norvège.

Pologne. — Alarmés par le projet gouvernemental tendant à supprimer la gratuité de l'enseignement primaire et à réduire le temps de la scolarité obligatoire, l'Association des Instituteurs a envoyé une délégation auprès du président Moscicki pour lui demander d'intervenir en faveur de l'enseignement primaire menacé. Le 4 octobre, une assemblée extraordinaire de l'Association protesta contre ce dangereux projet et demanda au gouvernement de nouveaux subsides en faveur des instituteurs. Leur situation est, en effet, bien précaire ; malgré la diminution de leurs salaires, certains directeurs d'écoles et instituteurs primaires sont forcés de fournir les fonds pour le chauffage des bâtiments scolaires, leur entretien et l'achat du matériel d'enseignement, les communes ne pouvant ou ne voulant pas le faire. L'Association fait appel à tous ses membres afin qu'ils intensifient encore leur activité en faveur de l'école, de concert avec les organisations intellectuelles du pays.

Suède. — La situation faite aux écoles primaires du fait de la rationalisation entreprise par le Gouvernement soulève des protestations générales. La suppression des écoles et l'augmentation de l'effectif des classes se font au détriment et des maîtres et des élèves. Si le transport des enfants par autocars occupe un certain nombre de chauffeurs qui, sans beaucoup de frais, ont appris leur métier et qui facilement pourraient s'adapter à un autre genre de travail, par contre des intellectuels, qui comptent plusieurs années d'études coûteuses, se voient privés de leur gagne-pain. Le rapport de la Direction scolaire au Riksdag constate que sur 777 institutrices ayant obtenu leur brevet d'enseignement de 1931 à 1933, 90 seulement ont été titularisées, 387 sont remplaçantes à court terme ou occupent des postes provisoires et 289 sont sans emploi.

Tchécoslovaquie. — Actuellement, il y a en Tchécoslovaquie environ 3000 instituteurs sans emploi. Les perspectives pour l'avenir paraissent encore plus sombres. A dire le vrai, la baisse de la natalité serait pour beaucoup dans cette situation anormale.

D'après le Bulletin de la F. I. A. I.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

UN PEU D'HISTOIRE

Fribourg nous comble : après la biographie riche et vivante que le père Veuthey nous a donnée du père Girard, voici une étude copieuse, sans doute une thèse de doctorat, que M. Louis Sudan, instituteur à Matran, nous livre sur *L'Ecole primaire fribourgeoise sous la Restauration*¹. Cet ouvrage-ci complète celui-là puisqu'il nous fait pénétrer dans le milieu même, en partie sympathique, en partie hostile, qui a fait le triomphe et la défaite du père Girard.

L'histoire de cette époque est d'ailleurs paradoxale : un gouvernement patricien travaille à la diffusion de l'instruction et s'occupe avec un zèle dévorant de l'école populaire. Ce zèle n'est d'ailleurs pas tout à fait pur ; si l'on veut, en effet, élever le niveau du peuple, selon les idées nouvelles, l'on veut bien plus encore enlever à l'Eglise le monopole de fait dont elle jouissait dans l'enseignement. L'école, qui forme l'homme de demain, doit appartenir à l'Etat et ne dépendre que de lui. Telle est, en somme, la situation ; or, de la lutte qui va s'ouvrir entre le chef du gouvernement et le chef du diocèse, qui sera la victime sinon celui qui n'a jamais eu d'intérêt que pour les enfants, mais dont les idées, mal comprises, et les innovations, interprétées d'une manière tendancieuse, sont devenues des devises et des armes aux mains des adversaires ? L'on est surpris de voir que tout le débat s'est fixé en définitive sur la méthode de l'enseignement mutuel. Après le rappel des jésuites, voté en 1818 par le Grand Conseil contre l'opposition du gouvernement qui perd ainsi son influence sur le collège St-Michel, donc sur l'enseignement secondaire, le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire du Conseil d'éducation — dont faisait partie le père Girard — porte tout son effort sur l'école populaire. Et cet effort est considérable : création des commissions d'école, publication d'un programme, ouverture d'écoles modèles, diffusion du mode mutuel, envoi de manuels et de tableaux aux classes ; que n'a-t-on pas fait pour l'éducation du peuple ! Mais cet effort devait être vain : seuls les gens éclairés le comprenaient ; la grande masse considérait encore l'écriture et le calcul comme des objets de luxe ; les instituteurs étaient mal préparés — un cours de trente jours eut lieu en 1822, mais il fut sans lendemain — ; ils étaient mal payés, peu stables, et souvent mal vus ; surtout, le clergé s'opposait aux efforts du gouvernement,

¹ Un vol. in-4° de 400 pages, paru chez de Boccard, à Paris.

non pas par défiance de l'instruction, mais parce que le gouvernement avait délibérément écarté l'évêque et décidé sans lui.

C'est en 1823 que se livra la grande bataille. Le Conseil d'Etat fut obligé de céder et de renoncer à l'enseignement mutuel, violemment attaqué par Mgr Yenni dans un véritable réquisitoire où il énumère dix griefs * contre la méthode du père Girard ; le Grand Conseil prend la même décision par 75 voix contre 39 et le père Girard, qui a tout essayé pour sauver son école et qui a résisté jusqu'au bout, doit quitter son poste « écœuré, accablé, vaincu ». Il y a des raisons politiques à cette défaite, mais il y a aussi quelque chose que voyait bien le père Girard, la coalition de tous les partisans de l'ancienne pédagogie contre les innovations.

Peu nous importe que, ensuite, le gouvernement se soit entendu avec l'évêque pour que les deux pouvoirs travaillent en commun à l'organisation de l'école primaire. L'essentiel, pour nous, c'est cette lutte dont le père Girard fut l'enjeu. Cette histoire illustre d'une manière saisissante ces deux vérités banales : qu'il est impossible d'imposer un progrès à un peuple qui n'en veut pas et que les hommes d'avant-garde sont toujours solitaires :

Vous m'avez fait, Seigneur, puissant et solitaire.

Ils agissent dans l'incompréhension vite changée en hostilité de leurs contemporains qui, bien plus que les obstacles matériels, retardent et gênent leur activité et usent leurs forces.

L'ouvrage érudit et consciencieux de M. Sudan ne diminue en rien la personnalité du père Girard dont il éclaire la vie, en décrivant avec clarté les événements auxquels il a été mêlé. Cette remarquable étude fait grand honneur à son auteur et aux professeurs qui l'ont formé.

G. CHEVALLAZ.

* Voici les trois derniers (*Réd.*) :

Huitième grief : Cette méthode favorise et irrite des passions qu'il faut réprimer, et étouffe des vertus dont il faut développer le germe. Ces effets s'expliquent principalement par l'institution des moniteurs, institution qui provoque des partialités (il est notoire que les moniteurs se laissent corrompre pour accorder des préférences, ce qui ne doit point surprendre) et met continuellement en jeu les passions naissantes des enfants, l'ambition, la jalousie, la colère, la vengeance. De là surtout le développement de l'orgueil, de là ce ton de présomption plus prononcée qu'on remarque dans les enfants instruits à cette méthode, plus ou moins pleins du préjugé qu'on ne comprenait rien du passé ; de là leur insubordination et défaut de respect, dont on se plaint beaucoup. Comment concilier cela avec l'humilité chrétienne, fondement de toutes les vertus ?

Neuvième grief : Les moyens de cette méthode ne portent pas le caractère de notre sainte religion, et c'est ici ce qui nous alarme le plus. Nos écoles doivent être catholiques, porter l'empreinte du catholicisme, et former des enfants catholiques. Or, l'un des caractères qui distinguent cette méthode est de convenir à toutes les sectes. On semble y avoir pris à tâche, dans des exemples très multipliés, de s'en tenir à des maximes de morale isolées des dogmes catholiques, sur lesquels on garde partout un silence choquant, à des maximes par conséquent destituées de leur fondement, dépourvues de leur sanction. L'éducation de l'enfant catholique, sans ces principes distinctifs, inculqués non seulement par la récitation du catéchisme, mais encore par la lecture, par l'écriture, par les bons exemples des régents, ne formera pas le catholique. C'est le dogme qui fait, avant tout, le chrétien ; c'est la croyance qui opère : *le juste vit de la foi* et la foi est, à son tour, la vie des bonnes mœurs.

Nous fera-t-on le reproche qu'en repoussant cette méthode nous repoussons les lumières ; que nous voulons l'ignorance ? Le spécieux de cette objection banale ne peut faire longtemps illusion. Nous avons à cœur autant que qui que ce soit, que l'enfant acquière toutes les connaissances analogues à sa condition et son état présumé, selon le degré de sa capacité et selon ce qu'il est susceptible d'instruction, pour obtenir ainsi un bien-être temporel. Mais ce que nous avons principalement à cœur, c'est d'éclairer l'enfant, par tous les moyens de l'enseignement, de la vraie lumière du monde, en lui faisant connaître Jésus-Christ et sa religion, lumière sans laquelle toute autre ne présente que ténèbres. connaissance qui embrasse et fait tout l'homme.

Dixième grief : Enfin, cette méthode, loin de gagner la confiance, inspire un éloignement sensible. Les ordres donnés par le Conseil d'éducation, pour son introduction, ont causé dans plusieurs paroisses de fâcheuses impressions : divers préposés locaux sont même venus nous exposer leurs craintes.

MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Cahiers d'enseignement pratique. Ils sont publiés sous les auspices d'un Comité composé de MM. *Th. Möckli*, La Neuveville ; *Louis Jaccard*, à Lausanne ; *R. Dottrens*, à Genève et *I. Bühler*, à Neuchâtel, tous hommes de compétence éprouvée. Ils constituent une source de documents d'une exceptionnelle richesse et facilitent, dans les domaines les plus divers, la tâche des maîtres. L'esprit dans lequel ils sont composés se résume en cette épigraphe : « Je lis. — J'observe. — Je me documente. »

L'*Educateur* N° 9, de 1933, a rendu compte des sept premiers numéros de la série. Dès lors, douze nouveaux cahiers ont paru dont nous donnons ci-après une brève analyse. — On s'abonne chez Delachaux et Niestlé, à Neuchâtel.

N° 8. **Les aimants et le magnétisme terrestre**, par le Dr *René Baumgartner*. 18 pages, claires, simples, complètes, illustrées, partant des aimants naturels pour aboutir à la boussole.

N° 9. **Portraits et histoires de renards**, par *Paul Henchoz*. Monographie complète, tant au point de vue scientifique que pédagogique, ou artistique. Nombreuses indications concernant les tâches d'observation ou les exercices d'activités individuelles et collectives.

N° 10. **L'abeille**, par *Paul Borel*, illustré par l'auteur. — De l'œuf aux insectes parfaits — du nectar et du pollen au miel et à la cire, tout nous est révélé dans cette étude *succincte*, dit l'auteur — mais combien intéressante.

N° 11. **Les voyages en zig zag de Rodolphe Töpffer**, par *Albert Atzenwiler*. Ce sont des extraits judicieusement choisis précédés d'une introduction consacrée à la *Vie et œuvres de Töpffer*, *Les voyages en zig-zag*, *Le style et la langue de Töpffer*.

N° 12. **La chimie dans nos ménages**, II, par *G. Tuetey*. Quatre études captivantes sur : *le Pétrole*, *la Benzine*, *la Naphtaline*, *l'Iode*.

N° 13. **Les leçons d'un vieux Jardin**, par *Mlle Marthe Raymond*. Des observations bien conduites sur les plantes et les animaux, sous forme de dialogues, de récits divers. — Initiation aux sciences naturelles.

N° 14. **Au bord de l'eau**, par le Dr *René Baumgartner*. C'est un cahier exceptionnellement riche et suggestif. Il conduit des *Protozoaires* aux *Mollusques*, en passant par les *Spongiaires*, les *Hydroïdes*, les *Vers* et les *Arthropodes*. De nombreux croquis illustrent le texte et guident l'observateur.

N° 15. **Le paysage jurassien**, par *René Meylan*. De la géographie ? — Sans doute ; mais complète, embrassant la vie des choses, celle des êtres, les activités de l'homme. Un lexique bien composé oriente les profanes sur le sens de certains termes.

N° 16. **Croquis de Normandie**, de *Guy de Maupassant*, par *Albert Atzenwiler*. Tout d'abord une introduction explicative, une bibliographie et une carte. Puis, divisés en sept parties, des *textes choisis* destinés à nous faire connaître : le pays, les jours et les saisons, la mer, les maisons, les personnages, les assemblées et les cérémonies et la légende du Mont Saint-Michel.

N° 17. **Le lait, expériences et réflexions**, par *Fr. Schuler*. Documentation complète sur ce vaste sujet et suggestions nombreuses qui seront partout les bienvenues.

N° 18. **Le Gaz**, par le Dr *Henri Kleinert*. Il s'agit du gaz d'éclairage, dont on suit la fabrication et l'emploi du commencement à la fin. Une vingtaine d'expériences sont décrites et facilement réalisables.

N° 19. **L'abbaye de St-Gall**, par *Lydie Baehler-Viesel*. Toute la vie de la célèbre abbaye au moyen âge, en quatre chapitres : *Un peu d'histoire*. — *Un couvent modèle*. — *Les arts et les lettres à l'abbaye de St-Gall* ; *Les plus beaux fleurons de la couronne sangalienne*.
H. R.

PRATIQUE

DESSIN : LA GIRAFE (fin)¹

Le cou n'est pas rond, mais comprimé latéralement comme celui du cheval. Sur toute sa longueur, il est orné d'une crinière assez courte.

Il semble qu'un cou aussi long et mince devrait pouvoir se plier comme un serpent. Il n'en est rien cependant. A part l'aï et le lamantin, en effet les mammifères ont toujours sept vertèbres dans le cou. Chez la girafe ces vertèbres sont évidemment très longues, c'est pourquoi son cou ne peut se courber beaucoup.

La tête est celle d'un herbivore : de forme triangulaire, mince en avant

¹ Voir *Educateur* N° 1.

et large en arrière. Elle paraît encore plus allongée à cause de la minceur du museau. Yeux grands et doux, dont les paupières abritent généralement la moitié supérieure, comme c'est le cas chez les animaux qui ont à regarder surtout vers le bas (chameau, autruche, vaches ; le taureau, préposé à la garde du troupeau, a, au contraire, l'œil rond, bien ouvert). Deux petites cornes surmontent la tête, mais ce sont uniquement des ornements et non des armes défensives : elles sont en effet recouvertes d'une peau *velue* ; à cause de son long cou, la girafe n'aurait pas assez de force dans la tête pour combattre.

De chaque côté et un peu en arrière des cornes se trouvent des oreilles qui sont mobiles et larges (donc minces à la base) pour mieux déceler tout danger qui menace et permettre à la girafe de s'enfuir à temps.

A propos des yeux, l'illustrateur animalier Wüst fait remarquer que les grands animaux ont généralement une *paupière abaissée*, ce qui est très naturel chez des êtres qui regardent toujours du côté d'en bas. Les quadrupèdes plus petits ont au contraire un œil rond.

Le pelage est un exemple intéressant de mimétisme. Sa couleur fondamentale est un jaune crème foncé sur le dos et *blanchâtre sous le ventre*, comme c'est le cas chez presque tous les quadrupèdes. (Même les poissons suivent cette loi.) Sur ce fond sont parsemées des taches irrégulières et polygonales, de couleur brun roux ; ces taches sont grandes sur le dos et plus petites sur le cou et sur les jambes ; elles manquent sous le ventre et à la face interne des membres.

Ces taches imitent d'une manière étonnante les plaques de mousses sur les troncs d'arbres. L'explorateur Martin-Johnston, qui a filmé de nombreux troupeaux de girafes, affirme que, placée parmi les hautes mimosées dont elle fait sa nourriture, la girafe s'y confond parfaitement. On peut passer à côté d'elle sans l'apercevoir, malgré sa haute taille.

Allure. Dans le chapitre sur la *locomotion des quadrupèdes*, nous avons déjà expliqué pourquoi la girafe ne peut avancer comme les autres animaux par **appuis diagonaux**. A cause de ses longues jambes, elle est obligée de marcher à **l'amble**, c'est-à-dire en avançant les deux jambes d'un même côté simultanément. En outre, pour maintenir l'équilibre au centre de gravité, sa tête doit se déplacer à chaque temps de la course. L'effet, au cinéma, est toujours très comique : le cou ressemble à un mât ballotté par la tempête.

Ses mouvements ne sont pas très rapides, et cependant le meilleur cheval peut à peine l'atteindre à la course ; ce qui n'est pas étonnant, puisqu'elle fait des enjambées de 6 ou 7 mètres.

Aspect. Horace, dans l'antiquité, prétendait que la girafe est un *composé de panthère et de chameau* ! En réalité, le mélange est plus compliqué : on y trouve le corps d'un cheval, le cou et les épaules du chameau, les oreilles du bœuf, la queue de l'âne (mince et se terminant par une touffe de poils), les jambes de l'antilope (longues et minces), le pelage de la panthère.

C'est le plus haut des mammifères terrestres ; sa tête atteint souvent la hauteur de 6 mètres.

On ne trouve les girafes que dans le centre et le sud de l'Afrique, dans les savanes parsemées de bouquets d'arbres. D'ordinaire elles vivent en troupes de 6 à 8 individus, quelquefois même d'une vingtaine.

Cet animal fut amené pour la première fois en France en 1827. Il était

envoyé comme cadeau au roi Charles X par le pacha d'Alexandrie. De Marseille à Paris, la « giraffe » (comme on l'écrivait alors) fit le voyage à pied, causant partout un ahurissement bien compréhensible. La mode s'en empara ; on créa des peignes, des lampadaires, des fers à repasser à l'image de la bête dont tout le monde parlait. Encore aujourd'hui quelques auberges, entre Lyon et Paris, portent comme enseigne « A la girafe », pour rappeler le souvenir de ce voyage mémorable.

Le dessin. 1. Dessiner 4 à 8 girafes de différentes grandeurs, en train de manger les feuilles des arbres dans une savane.

2. Dessiner plusieurs girafes courant à l'amble.

3. Dessiner deux girafes buvant dans une mare, jambes de devant écartées.

R. BERGER.

FRANÇAIS : LA PRÉPOSITION (*fin*)¹

Exercice. Remplacez les points par la préposition nécessaire :

1. Hier, j'étais absent ... Genève, mais aujourd'hui, je suis ... la maison.
2. Cette poésie est facile ... apprendre.
3. Tu es capable ... faire un effort.
4. Cette solution est avantageuse ... chacun.
5. La Belgique est un pays riche ... mines.
6. Ce monsieur s'est montré très complaisant ... nous.
7. Etes-vous vraiment sûrs ... ce que vous dites ?
8. Cette étoile est visible ... l'œil nu.
9. Pourquoi es-tu fâché ... moi ?
10. Ne chassez pas les oiseaux utiles ... l'agriculture.
11. Je suis las ... vous redire toujours les mêmes choses.
12. Cette région est riche ... arbres fruitiers.
13. Soyez justes ... chacun.

Exercice. Remplacez, s'il y a lieu, les points par une préposition :

1. J'ai aperçu ... mon ami. Je me suis aperçu ... mon erreur. 2. Tu renonces ... ton projet. Tu abandonnes ... ton projet. 3. Il annoncera son départ ... ses amis. Il informera ... ses amis ... son départ. 4. Nous nous servons ... cette machine. Nous utilisons ... cette machine. 5. Vous ne craignez pas ... l'orage. Vous n'avez pas peur ... l'orage. 6. Il a suivi ... nos conseils. Il a tenu compte ... nos conseils. 7. Les ennemis s'emparèrent ... la ville. Les ennemis prirent ... la ville. 8. Je prévoyais ... ces difficultés. Je me doutais ... ces difficultés.

Exercice. Remplacez les prépositions en italiques par des prépositions de sens contraire :

1. André est arrivé *avant* moi à la maison. 2. Paul joue *sur* l'arbre. 3. Il ne faut pas courir *dans* ce jardin. 4. Mon frère est parti en promenade *avec* son ami. 5. Le jardin se trouve *devant* la maison. 6. Il a parlé *en faveur* de mon projet. 7. Un avion vole *au-dessus* des nuages.

Exercice. Complétez les phrases suivantes :

... à la montagne. ... de la montagne. ... vers la montagne. ... sur la montagne. ... par la montagne. ... derrière la montagne. ... dans la montagne. ... au-dessus de la montagne. ... contre la montagne.

¹ Voir *Educateur* N° 1.

Exercice. Revision. Examinez les prépositions du morceau suivant et indiquez quels termes chacune d'elles sert à relier.

Le facteur normand.

Le père Boniface entra dans la ferme par la barrière de bois plantée dans le talus qu'ombrageaient deux rangées de hêtres. Il salua par son nom le paysan : « Bonjour, Mait' Chicot », et il lui tendait son journal, *Le Petit Normand*. Le fermier essuyait sa main à son fond de culotte, recevait la feuille de papier et la glissait dans sa poche, pour la lire à son aise après le repas de midi.

Le chien, logé dans un baril, au pied d'un pommier penchant, jappa avec fureur en tirant sur sa chaîne. Le facteur, sans se retourner, repartait de son allure militaire, en allongeant ses grandes jambes. *G. de Maupassant.*

(Suit une liste de neuf exercices basés sur ce texte, et destinés à la revision de connaissances précédemment acquises.) *A. ATZENWILER.*

TRAVAUX A L'AIGUILLE : JUPON-COMBINAISON

Pour les grandes élèves, voici venir le moment de songer aux travaux supplémentaires. Plusieurs d'entre elles aiment à confectionner leur « jupon de communion ».

Nous leur conseillerons l'achat d'un tissu glissant et très souple — la toile de soie naturelle ou le crêpe de chine pour lingerie, par exemple — qui ne plisseront ni ne remonteront sous la robe, lui permettant ainsi de bien tomber. Les tissus de soie artificielle se rétrécissent considérablement au lavage. Il faut avoir soin d'acheter suffisamment d'étoffe et de la passer à l'eau tiède préalablement si l'on veut s'éviter des déboires par la suite.

Le jupon que nous proposons est ajusté. Il comprend six lés, tous pareils, assemblés au moyen de coutures anglaises. On en pique le premier chemin ; on faufile le second, puis, après essayage, on passe sur chaque couture un troisième faufil, du beau côté de l'objet, cette fois. Ce faufil est destiné à coucher la couture anglaise préparée, à l'approfondir s'il le faut ; la piqûre le longera en faisant garniture. Si la taille est très marquée, il faut ménager une ouverture sous bras, que l'on borde d'une bande américaine fermée avec des pressions. Le vêtement passera plus facilement sans risque de déchirure.

Pour toutes les piqûres à la machine, ne pas faire le point trop petit ni trop tendu. Si l'étoffe fronce, placer sous la couture, un ou deux doubles de papier qui s'enlève facilement après.

La quantité de tissu nécessaire à l'exécution du jupon est deux fois sa hauteur, l'ourlet du bas compris. Ce dernier doit être large (3 ou 4 cm. au moins) et n'est pas facile à exécuter. Aussi lui préférons-nous le biais simulé, obtenu par une piqûre faite du beau côté, de l'objet à $\frac{1}{2}$ cm. du bord d'un rempli large de 2 cm. Le surplus d'étoffe est ramenée par-dessus le bord obtenu, et rabattu à la main, au-dessus de la piqûre, sur l'envers de l'objet.

Le haut du jupon peut être terminé, par un ourlet large ajouré, ou par une dentelle incrustée. Le patron part de la ligne de poitrine. Ajouter, au-dessus de celle-ci, lors de la coupe, le tissu nécessaire au double de l'ourlet ou ce qui manque à la dentelle pour faire le jupon suffisamment montant. La dentelle s'incruste avec du coton mouliné, plus solide et plus souple que la soie, au plumetis, au richelieu, aux points ture ou de Paris.

Mesures du patron.

En prenant la longueur totale, relever la place de la ligne de taille et celle du bassin, comme suit :

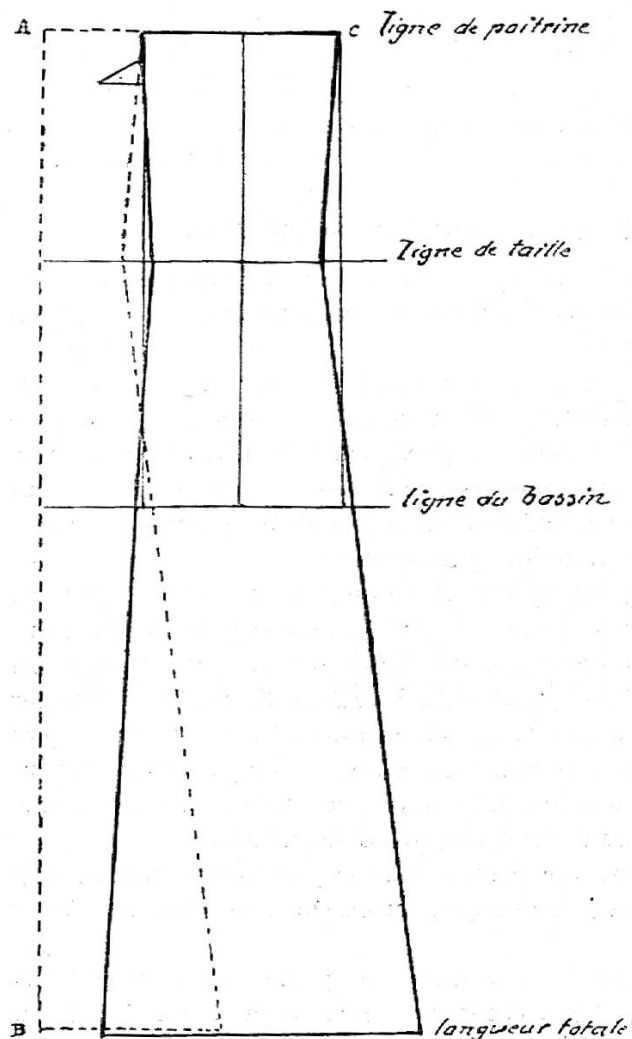
Longueur totale : 18 cm., 38 cm., 80 cm.

Tour de poitrine : 90 cm.

Tour de taille : 76 cm.

Tour du bassin : 98 cm.

Angle droit A. — AB, longueur totale correspondant au pli milieu devant de l'objet.



Sur l'horizontale, ligne de poitrine, compter le $\frac{1}{4}$ du tour de poitrine plus 1 cm. en C.

A 18 cm. au-dessous de la ligne de poitrine, tracer celle de taille, puis à 20 cm. au-dessous de la ligne de taille, celle du bassin.

Diviser en trois la distance AC et tracer les verticales aboutissant à la ligne du bassin.

Ramener la largeur de la taille au $\frac{1}{4}$ du tour de taille plus 1 cm. Diviser cette mesure par trois. Porter un tiers sur le demi-lé du devant et les deux autres de chaque côté du milieu du lé de côté. Tracer, de la poitrine jusqu'à la taille, les obliques rentrantes aboutissant aux points placés.

Faire le même travail à la hauteur du bassin et dessiner les obliques ressortantes que l'on prolonge jusqu'à la longueur totale.

Pour faciliter la coupe, relever, sur du papier transparent, le $\frac{1}{2}$ lé devant et deux fois le lé de côté, pour obtenir le

demi-jupon dans la largeur du tissu. Le haut d'un lé correspondra au bas du suivant.

Si la largeur du tissu dépasse 80 cm., on peut, à volonté, augmenter l'ampleur du bas à partir de la ligne du bassin.

Ne pas oublier de compter 1 cm. environ de tissu pour chaque couture d'assemblage.

Pour les tailles fortes, ménager, sur le lé devant, au moment de la coupe, un pli d'environ 1 cm. de profondeur.

E. URECH-MEYLAN.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Enseignement ménager et professionnel :

CHEZ NOUS

Manuel d'éducation ménagère
dédié aux jeunes filles des écoles primaires

par F.-M. GRAND.

Un volume in-16 cartonné, illustré Fr. 3.—

L'esprit qui anime cet ouvrage, les pensées qu'il éveille, les réflexions qu'il fait naître, de même que les notions pratiques qu'il donne libéralement, en ont fait tout de suite la clef de voûte de l'enseignement ménager dans les écoles, le manuel préféré de nos jeunes filles et l'ami auquel on garde toujours une place dans la bibliothèque familiale.

NOS BONNES RECETTES

Manuel de cuisine
à l'usage des écoles ménagères primaires du canton de Vaud

par Laure MELLET-BRIOD.

Un volume in-16 cartonné, avec 29 illustrations Fr. 3.—

L'auteur a élaboré son manuel selon une méthode progressive en commençant toujours par les mets les plus simples à apprêter. L'ordre et la précision sont nécessaires dans un ménage bien tenu et dans la préparation d'une nourriture saine et appétissante. Les recettes sont simples, claires et peu coûteuses, qualités d'autant plus nécessaires que les temps sont durs.

MANUEL DE CUISINE

à l'usage des cours professionnels,

par G. HAYWARD père.

Un volume in-8° cartonné Fr. 5.—

L'auteur, praticien éprouvé et professeur, s'inspirant des besoins réels de nos ménagères, a conçu son ouvrage dans un esprit pratique qui le distingue heureusement des manuels trop compliqués des cuisiniers français. Le *Manuel de cuisine* contient plus de 600 recettes simples et clairement exposées.

GUIDE PRATIQUE

pour la

conservation des fruits et légumes

par le Dr F. PORCHET.

Un volume in-16 broché Fr. 1.50

Le but de ce guide est de mettre en mains des consommateurs campagnards et citadins, producteurs ou acheteurs, des renseignements généraux et de leur indiquer des procédés pratiques leur permettant d'utiliser au mieux, avec profit et agrément, les récoltes de nos vergers et jardins.

sont installées avec les tout derniers perfectionnements de la technique moderne et exécutent avec rapidité et garantie de bien faire tous les travaux qui leur sont confiés.

TOUS ARTICLES DE PAPETERIE

ce qui concerne la publi-
cité dans l'Éducateur et le
Bulletin Corporatif, s'a-
dresser à la Soc. anon.

LAUSANNE

Editeurs responsables: A. ROCHAT et C. GREC

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

ALBERT ROCHAT

CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE

E. PAQUIN, PETIT-LANCY

M^{lle} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY

J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX : II. 6600

TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.—

Etranger..... Fr 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

COLLECTION DES DEUX TEXTES

- D. PEDRO ANTONIO DE ALARCON, de l'Académie espagnole : **El Clavo. Le Clou.** Texte espagnol, avec traduction française de Marcel Mélandre en regard. In-16 Fr. 3.40
- MARIA EUGENIA CELSO : **Vincentinho.** Texte portugais avec traduction française de Jean Duriau en regard. In-16 » 3.40
- A. DE CHAMISSO : **Peter Schlemihls Wundersame Geschichte. L'extraordinaire histoire de Pierre Schlemihl.** Texte allemand avec traduction française d'Albert Lortholary en regard » 2.75
- CHARLES DICKENS : **A Christmas Carol. Un chant de Noël.** Texte anglais avec traduction française du Dr R. Gaillard en regard. In-16 » 4.—
- **The Cricket on the Hearth. Le Grillon du Foyer.** Texte anglais avec traduction française de S. Campaux, en regard. In-16 » 4.40
- JOSEPH VON EICHENDORFF : **Aus dem Leben eines Taugenichts. Aventures d'un propre à rien.** Texte allemand avec traduction française par G. et A. Budelot en regard. In-16 » 4.—
- BRUNO FRANK : **Ein Abenteuer in Venedig. Une aventure à Venise.** Texte allemand avec traduction française de B. Gidon en regard » 2.75
- N. GOGOL : **Tarass Boulba.** Texte russe avec traduction française de M. de Witte en regard. In-16 » 5.50
- HENRI HEINE : **Memoiren. Mémoires.** Texte allemand avec traduction française de B. Gidon en regard. In-16 » 2.75
- E. W. TH. HOFFMANN : **Der Goldne Topf. Le vase d'or.** Texte allemand avec traduction française de B. Gidon en regard. In-16 » 4.—
- JEAN KONDYLAkis : **Maitre d'Ecole.** Texte grec avec traduction française de P. Lascaris en regard. In-16 » 2.75
- GINA LOMBROSO : **Clara e Vic. Clara et Vic.** Texte italien avec traduction française de J. Eldin en regard. In-16 » 2.75
- EDUARD MOERIKE : **Mozart auf der Reise nach Prag. Le voyage de Mozart à Prague.** Texte allemand avec traduction française de M. L. Lanoix en regard. In-16 » 3.40
- EDGAR ALLAN POE : **The Gold Bug. Le Scarabée d'or.** Texte anglais intégral avec, en regard, la traduction française de M.-O. Tyler. In-16. » 2.40
- LADISLAS REYMONT : **Journal d'une jeune Polonaise.** Texte polonais avec traduction française de Franck L. Schœll en regard. In-16 » 4.—
- KARL ROSNER : **Die Sendung des Leutnants Coignet. La Mission du Lieutenant Coignet.** Texte allemand avec traduction française de MM. Gavard et L. Müldner von Mülheim en regard. In-16 » 4.—
- WILLIAM SHAKESPEARE : **Antony and Cleopatra. Antoine et Cléopâtre.** Texte anglais intégral avec la traduction française de Longworth-Chambrun en regard. In-16 » 4.—
- R. L. STEVENSON : **Strange case of Dr. Jekyll and Mr. Hyde. Le cas étrange du Dr Jekyll et de M. Hyde.** Texte anglais avec traduction française de Théo Varlet en regard. In-16 » 4.—
- LÉON TOLSTOÏ : **Deux Hussards.** Texte russe avec traduction française de Louis Jousserandot en regard. In-16 » 4.—
- I. TOURGUENIEV : **Assia.** Texte russe avec traduction française de M. Prokhnitskaïa en regard. In-16 » 2.75
- CESARE GIULIO VIOLA : **Pricco.** Texte italien avec traduction française de Fernand Hayward en regard. In-16 » 3.40